

L'hon. M. RALSTON: S'agit-il du décret relatif au rétablissement?

M. HANSELL: Il s'agit du décret qui relève les allocations. Je cite:

Attendu que les taux ou prestations et allocations accordées sous le régime dudit décret sont jugés insuffisantes...

Je me réjouis de voir que le Gouvernement a jugé qu'une somme de \$9 par semaine était insuffisante.

...il est jugé opportun de porter cette somme à \$10.20.

Je dois dire que j'admire la générosité du Gouvernement qui a accordé une couple de dollars de plus par semaine.

L'hon. M. RALSTON: Puis-je appeler l'attention sur le fait suivant? Je sais que dans ce débat, ce soir surtout, on ressasse les mêmes arguments. Mon honorable ami pourrait-il soulever ce sujet au moment de l'étude d'un autre crédit plus approprié? Si je ne fais erreur, il discute le cas d'un homme qui ne fait pas partie de l'armée et, dans ce cas, les paiements sont faits par le ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. HANSELL: Je crois que le ministre a raison. Le soldat n'est pas au combat: il revient à son foyer et il est sans travail.

L'hon. M. RALSTON: S'il est dans l'armée, il touche plus de \$10.20.

M. HANSELL: Cet homme ne peut pas être dans l'armée, car il ne touche que \$10.20. Je suis prêt à discuter le point sous l'autorité d'un des articles du ministère des Pensions et de la Santé nationale, si je puis m'assurer qu'il existe un tel article prêtant à cette discussion.

L'hon. M. RALSTON: Je puis garantir à mon honorable ami, en ma qualité de membre du Gouvernement, qu'il aura toute l'occasion voulue pour discuter ce point.

M. HANSELL: Je vous remercie.

L'hon. M. RALSTON: Lors de l'étude des crédits du ministère des Pensions et de la Santé nationale.

M. GREEN: Le montant des soldes et allocations s'élève à environ 540 millions de dollars. J'aimerais que le ministre me dise quel montant le ministère alloue par année pour chaque homme et s'il existe une distinction entre celui qui est en service outre-mer et celui qui sert son pays au Canada. Si nous prenons le nombre total des hommes de l'armée, à savoir 250,000 au Canada et 190,000 outre-mer, comme le ministre l'a annoncé l'autre jour, nous en arrivons au total de 440,-

[M. Hansell.]

000. En prenant le montant fixé par ce crédit et en le divisant par le nombre d'hommes, nous constatons que le coût annuel pour chaque soldat est de \$1,225 par année. Ce n'est peut-être pas la bonne opération mathématique à faire pour en arriver à cette moyenne. Aussi, le ministre pourrait peut-être nous fournir les chiffres exacts. J'aimerais poser une ou deux autres questions après avoir obtenu la réponse demandée.

L'hon. M. RALSTON: Je ne crois pas que le calcul ait été établi de cette manière. Mon honorable ami a raison dans son calcul mental, car c'est à quoi s'élève le coût. Il est calculé en prenant comme total la somme de 382 millions pour tous les grades et pour les salaires versés aux hommes de métier comme pour les allocations. Les allocations familiales et les allocations de subsistance s'élèvent à 157 millions, ce qui forme le total de 539 millions. Il est un point que j'aimerais mentionner à propos des allocations familiales. Je m'attendais à ce que quelqu'un me demandât comment il se fait qu'il y a augmentation sur l'an dernier au sujet des allocations familiales, de la solde et des allocations de subsistance. Les augmentations, je crois, s'élèvent à environ 45 millions de dollars. Le solde est établi d'après une moyenne, car on ne peut pas dire quelle sera la force de l'armée, vu que les renforts augmentent, diminuent, augmentent encore et ainsi de suite. Le solde est calculé d'après un nombre moyen établi pour l'année; je pense qu'on établit la moyenne pour des mois et des mois ou quelque chose d'approchant. Je suis sûr que ceux qui établissent les estimations n'emploient pas un chiffre stable simplement pour dire que nous avons une moyenne de tant d'hommes et que le coût est par conséquent de 539 millions de dollars. Ce chiffre comprend la solde des officiers et des autres effectifs, la paie des spécialistes, les allocations pour uniformes, les allocations familiales et de subsistance.

M. GREEN: Serait-il raisonnable de dire qu'il en coûte mille dollars par homme et par année?

L'hon. M. RALSTON: Oui, c'est une moyenne, à condition d'y faire figurer tout le monde, gradés et soldats.

M. GREEN: Ne sont comprises que la solde et les allocations. Il faut y ajouter, cela va de soi, l'entretien des hommes et de l'équipement.

L'hon. M. RALSTON: Et le logement, la nourriture et l'habillement.